



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle sanitaire

Question écrite n° 73552

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la régularité des contrôles sanitaires dans les épiceries tardives des quartiers. En effet, il semblerait que celles-ci soient assez rarement contrôlées, contrairement à d'autres magasins ou grandes surfaces. Du fait de leur utilité de grande proximité, elles ont donc une gestion assez erratique de leurs stocks de produits périssables, notamment dans leur rayon réfrigéré. Dès lors, il est à déplorer de les voir laisser à la vente des produits dont la date de péremption est dépassée. Cette pratique n'est pas systématique, mais plutôt accidentelle, mais elle n'en est pas moins regrettable et répréhensible. Il conviendrait donc de la prévenir par une action d'information systématique et surtout spécifique, du fait de l'origine souvent non francophone des intéressés. Il lui demande s'il compte se pencher sur ce dossier, en collaboration avec son collègue chargé des PME, du commerce et de l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73552

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8505